



assureur militant

25 juin 2015

Com m u n i q u é d e p r e s s e

PAS D'AUGMENTATION POUR LES TARIFS AUTO MAIF POUR LA 3^{ème} ANNEE CONSECUTIVE

Le Conseil d'Administration de la MAIF qui s'est réuni le 24 juin 2015, a pris la décision, sur proposition de la Direction Générale, de ne pas augmenter les tarifs auto VAM pour 2016. Cette décision intervient pour la 3^{ème} année consécutive.

⇒ Pas d'augmentation des tarifs auto 2016

Mutuelle d'assurances, la MAIF n'a pas d'actionnaires à rémunérer. Cette spécificité lui permet, depuis toujours, de pratiquer une politique tarifaire du «juste prix» sur les cotisations d'assurance de ses sociétaires.

Cette année, en dépit d'une hausse de la sinistralité (notamment celle du corporel) et d'un environnement bousculé par l'entrée en vigueur de la Loi Hamon, la MAIF a fait le choix de ne pas augmenter ses tarifs auto pour 2016 et ce, pour la 3^{ème} année consécutive.

Cette décision confirme la capacité de la Mutuelle à se situer en pointe du combat tarifaire, afin de protéger le pouvoir d'achat de ses assurés. En effet, la MAIF garantit ainsi la stabilité de ses tarifs et ce depuis le 1^{er} janvier 2013.

Ce choix intervient dans un contexte favorable pour la mutuelle : des résultats économiques très positifs (194 millions d'euros), le lancement d'un nouveau plan stratégique et le développement de son sociétariat (+ 44 000 nouveaux sociétaires).

A propos de la MAIF

4^{ème} assureur automobiles et 1^{er} assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de ses 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients où elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus. En 2014, le groupe MAIF a réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'euros. www.maif.fr